**Targon, le 20 janvier 2015**

**Transformation du Pays Cœur Entre-deux-Mers en « Pôle Territorial » : à quoi ça sert ?**

## C’est la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

du 27 janvier 2014 qui a permis de transformer sur tout le territoire Français les « Pays » en « Pôle d’Equilibre Territoriaux et Ruraux ». Cette transformation redonne une existence juridique à cette structure d’aide aux créateurs d’entreprises, associations et collectivités du Cœur Entre-deux-Mers. Ainsi le « Pays du Cœur Entre-deux-Mers » crée en 2001 est devenu le « Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers » par arrêté du Préfet depuis le 1 er janvier 2015.

**A quoi sert le Pôle d’Equilibre Territorial ? :** Comme le Pays, c’est un outil de développement territorial pour le milieu rural et péri urbain, au service de ses habitants et de ses collectivités qui:

**1/ Propose des services mutualisés gratuits**

* « Espace info entreprendre » : Accueil et accompagnement individualisé à la création, reprise, développement d’entreprise et de projets économiques publics. Antenne « Créagir » et «  Initiative Gironde »
* accompagnement des collectivités dans leurs projets d’urbanisme et d’habitat durables

**2/Mobilise des financements pour le territoire et ses porteurs de projet**

Fonds Européens Leader

Fonds Régionaux

Fonds d’Etat Fisac et départementaux « Créagir »  et Prêts d’honneur  «  Initiative Gironde » pour les entreprises

**3/Définit et porte un projet de territoire élaboré avec ses 7 communautés de communes**

**Qui peut en bénéficier ?** Tout porteur de projet privé (entrepreneurs, associations) ou public (communes, communautés de communes, syndicats de l’interprofession,…) résidant sur une des commune des 7 communautés de communes du Cœur Entre-deux-Mers : Créonnais, Coteaux Bordelais, Coteaux de Garonne, Portes de l’Entre-deux-Mers, Secteur de Saint Loubès, Vallon de l’Artolie, canton de Targon.

**Comment est-il financé ?** D’un budget annuel moyen de 450 000 euros il est financé au 3/4 par la cotisation de ses 7 communautés de communes, le quart restant provenant des subventions de l’Europe, du Conseil Régional d’Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde.

**Où est il basé ?** Son siège est à Targon, toutefois des permanences sont mises en place pour l’espace Info entreprendre sur les communautés de communes de Saint Loubes, Canton de Targon, Portes de l’Entre-deux-Mers et Vallon de l’Artolie.

**Pour en savoir plus :** [**www.coeurentre2mers.com**](http://www.coeurentre2mers.com)

**Contact : Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers - 20 bis Grand Rue - 33760 Targon / 05.56.23.95.17 / info@coeurentre2mers.com**